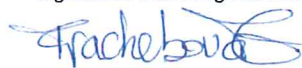



CONSEIL GENERAL

Type d'intervention	Postulat (art. 32 RCG)	
1 ^{er} signataire	Gollut Emmanuel	
Cosignataires	Fracheboud Maria Encina Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément Choisissez un élément	Signatures des cosignataires 
Dépôt au nom d'un groupe	Parti Démocrate Chrétien / Gollut Emmanuel	Signature du Chef(fe) de groupe 
Dépôt au nom d'une commission	Choisissez un élément	Signature du Président

Titre

Protéger le patrimoine de nos villages

Texte de l'intervention

L'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) recense plus de 1200 sites d'importance nationale. Si dans les dernières décennies, cet inventaire a plutôt été vu comme une chicane ou un empêchement de tourner en rond, la population actuelle a pris conscience de la nécessité de protéger, de manière ciblée, les sites d'importance. L'absence d'inventaire ISOS peut mener à des discussions tendues dans le cadre d'une modification du patrimoine bâti. Nos voisins montheysans en ont fait l'expérience dans le cadre du projet de démolition du buffet de l'AOMC qui a généré une levée de bouclier. En l'absence d'inventaire ISOS, la commune a été empruntée pour justifier la nécessité de conserver ou non ce bien.

Conclusion

Le Conseil Municipal est appelé à effectuer l'étude d'un inventaire du patrimoine bâti de nos villages et de fixer les biens à protéger selon ISOS. Toutes les autres mesures de protection existantes (par exemple au niveau cantonal) doivent être utilisées.

Collombey-Muraz, le 13 octobre 2017

1^{er} signataire :



Recevabilité admise
par le Bureau le 21.11.17

